

Etat et réglementation

Le discours au sujet des tâches politico-économiques de l'Etat tourne depuis des années autour de deux questions centrales : quand l'Etat doit-il intervenir sur le marché ? Et quelle doit être la taille de l'Etat ? Les réponses fournies sont l'expression de l'esprit du temps changeant et de la culture administrative dominante.

Texte : Tobias Schlegel

Avant la création de la Suisse moderne, la politique économique était laissée à l'appréciation des cantons. En plus de la perception des droits de douane aux frontières cantonales extérieures, ils possédaient aussi la régale des postes et le droit de concession pour les chemins de fer, qui étaient à leurs débuts exploités par des particuliers. Lors de sa création en 1848, la Confédération a obtenu des compétences en matière de finance, de douane et plus tard au niveau postal. Le marché intérieur a été mis en place ; en 1850 le franc suisse a été introduit comme monnaie¹ et la Banque nationale suisse a été fondée en

1905 (Baltensperger 2012). Une étape supplémentaire dans le développement des tâches de la Confédération a été la création des CFF (1902) et la nationalisation de la très grande majorité des chemins de fer, qui étaient jusqu'alors privés. En revanche, l'Etat social s'est étendu beaucoup plus lentement par rapport à d'autres pays européens (Meissen 2010). Les assurances sociales ont commencé à prendre leur forme actuelle avec l'introduction de l'AVS (1948), de l'assurance-invalidité (1960), de la prévoyance professionnelle (1972) et de l'assurance-chômage obligatoire (1976). De la création de l'Etat fédéral jusqu'à aujourd'hui, toutes ces extensions de l'action de l'Etat ont été accompagnées de vives discussions politiques. Parallèlement, la théorie économique s'est constamment préoccupée de savoir à quel moment l'Etat doit intervenir sur le marché. Ainsi, le moment est venu pour un peu de théorie.

De la défaillance du marché et de l'Etat

En économie, il existe le concept de la «défaillance du marché». Celle-ci survient, lorsque les mécanismes du marché seuls ne sont pas en mesure de coordonner l'activité économique et que des effets secondaires indésirables pour l'ensemble de l'économie en découlent. Cela ne doit pas être confondu avec des interventions étatiques, telles que les assurances sociales, qui sont légitimées par l'existence de résultats du marché indésirables pour la société. La défaillance du marché peut apparaître pour diverses raisons, par exemple en cas d'asymétrie de l'infor-

mation², d'effets externes³, de monopoles naturels⁴ ou de biens publics⁵. Cependant, une défaillance du marché n'indique pas à elle seule s'il est souhaitable que l'Etat intervienne, ou non. Car l'Etat, tout comme le marché, peut également échouer dans ses actions pour toutes sortes de raisons. Des incitations erronées induites par l'action de l'Etat peuvent par exemple conduire à des distorsions du marché, et partant, à une allocation inadéquate des ressources.

Cela pourrait aboutir à des surcapacités comme c'est déjà le cas sur le marché européen de l'électricité en raison de l'offre subventionnée d'énergies renouvelables. La réponse à la répartition des tâches entre le marché et l'Etat dépend ainsi toujours des coûts du marché ou du risque de défaillance de l'Etat et doit être traitée au cas par cas.

Autres pays, autres Etats

Reste maintenant à tenter de répondre à la seconde question : combien doit-il y avoir d'Etat ? Une comparaison fait craindre que là non plus il n'existe pas de réponse univoque. En observant la quote-part de l'Etat – à savoir les dépenses de l'Etat par rapport au produit intérieur brut (PIB) –, les pays nordiques et la France affichent des valeurs entre 50 % et 60 %, alors que ces valeurs sont nettement plus basses aux Etats-Unis avec 36 % et en Suisse avec 33 %. La quote-part fiscale, qui compare les recettes de l'Etat provenant des impôts et des charges sociales au PIB, montre un modèle similaire à un niveau quelque peu inférieur, mais relativement constant. Cela laisse à

penser que les différences spécifiques aux pays dans la conception du rôle de l'Etat sont plus importantes que les réflexions d'optimisation économique. Les estimations de la taille optimale de la quote-part de l'Etat eu égard à la croissance économique atteignent entre 15% et 30% du PIB (Kahn 2011). Puisque les dépenses de l'Etat dépassent ces valeurs dans presque tous les pays, moins d'Etat serait

utile à la croissance dans les circonstances actuelles. Toutefois, ce n'est pas uniquement la taille en tant que telle qui a une influence sur la croissance, comme l'explique le graphique. Il montre en effet le rapport entre des changements en matière de libertés économiques – mesurés au moyen de la variation de l'«Economic Freedom Index»⁶ – et la croissance du PIB. En tendance, la croissance économique

au cours d'une période de dix ans est plus élevée si la valeur de l'indice s'est améliorée durant la décennie antérieure. L'Etat peut donc exercer également une influence positive sur la croissance économique en édictant de bonnes conditions-cadres, c.-à-d. une politique monétaire convaincante, peu de réglementations, le libre-échange et des droits de propriété clairement définis.

Moins d'interventions de l'Etat favorisent la croissance à moyen terme

